

Mot du conseil

L'été tire tranquillement sa révérence et apporte avec lui les souvenirs de la chaleur et des bons moments partagés avec ceux qui nous sont chers. En espérant que ce lot de souvenir berce bientôt les journées froides à venir.

Votre conseil entame ce dernier tiers d'année remplis d'énergie et prêt pour la suite. Dans les dossiers sur la table, celui important de l'avenir de notre service incendie demeure. Conscient de l'enjeu pour plusieurs et suite aux demandes soulevées en consultation publique le 12 juillet dernier, le conseil a voté le 23 août dernier une résolution demandant à une firme indépendante le mandat suivant :

- Évaluer les scénarios de mise en commun;
- Émettre des recommandations sur les scénarios ou peut-être en proposer de nouveaux;
- Agir à titre de service-conseil auprès de l'administration et du conseil municipal;
- Encadrer et analyser les conséquences de chaque décision;
- Mettre en place la décision finale.

La firme retenue a déjà obtenu ce mandat avec la municipalité de Saint-Jacques en 2019 lors des réflexions précédentes sur le dossier. Nous espérons que cette nouvelle analyse avec les données actuelles permettra de répondre aux questionnements des citoyens. Dans la suite des choses, nous attendons également un retour de nos pompiers sur des pistes de solutions possibles pour pallier aux problématiques actuelles et urgentes du service.

Nous vous tiendrons au courant de la suite du dossier et espérons votre grande participation, au besoin. Nous en profitons pour vous informer que le meilleur moyen de rester à jour dans les dossiers de la municipalité et de poser vos questions, est de venir nous voir en séance du conseil les derniers mardis du mois.

Bonne rentrée à tous!



Dossiers de greffe et affaires politiques

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 27 septembre à la salle du conseil au 119 rue Renaud, à 19h. Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

Dépôt de plusieurs avis de motion et projets de règlement :

Projet de règlement AD-104 concernant les modalités de publication des avis publics

L'objet de ce règlement est de fixer les conditions de publication et d'affichage des divers avis publics émis par la Municipalité.

Projet de règlement AD-105 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 189-2021 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité

L'objet de ce règlement est de déléguer aux employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité, dans leur champ de compétence et aux conditions ci-après prévues.

Projet de règlement AD-106 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2007-215 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

L'objet de ce règlement est d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre.

Nouveaux règlements :

Adoption du règlement RE-300 décrétant une dépense de 1 662 687 \$ et un emprunt de 1 662 687 \$ pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux

Les règlements et projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité ou sur demande auprès des employés municipaux.

Fermeture des bureaux municipaux

Veillez noter que les bureaux municipaux seront fermés le vendredi 30 septembre prochain, à l'occasion de la Journée de la vérité et de la réconciliation, ainsi que le lundi 10 octobre, à l'occasion de l'Action de grâce.

Merci de votre compréhension!



Les loisirs!

Retour sur la Mégaboom

Merci à tous les parents, entraîneurs, bénévoles, et arbitres, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de la Ligue de soccer de la frontière pour leur présence et leur participation à la Mégaboom!

Félicitations aux membres de notre équipe U8 qui a travaillé fort toute la saison, et qui se sont mérité une médaille de participation, et à nos Séniors qui ont remporté la troisième place dans leur catégorie! Et une mention spéciale à nos tous petits qui ont été de vrais petits champions!

Bonne rentrée à tous, et on se revoit l'été prochain.



Club de marche et de course

Les rencontres du club de marche et de course ont lieu tous les jeudis à 19h, peu importe la météo. Rendez-vous devant le centre communautaire au 119 rue Renaud.

Les tous petits et les amis à quatre pattes sont les bienvenus!

Joignez-vous au groupe Facebook du club au <https://www.facebook.com/groups/697179674970818> pour plus d'information.



Journée de la culture

Saint-Jacques-le-Mineur est fière de participer à la 26e édition des Journées de la Culture, présentées par Culture pour tous. Nous vous proposons deux activités qui auront lieu le dimanche 2 octobre prochain au centre communautaire (119 rue Renaud) :

Concert classique « Les Fables de La Fontaine »

DIMANCHE LE 2 OCTOBRE 10H30, CENTRE COMMUNAUTAIRE

Présenté par le Quatuor Molinari, accompagnés de Mme Catherine Perrin au clavecin. Entrez dans le monde des Fables de La Fontaine par le biais de la musique classique. Visitez le <https://www.eventbrite.ca/e/billets-concert-classique-les-fables-de-la-fontaine-393078858447> pour réserver vos billets gratuits!



**Les journées
de la culture**

Démonstration de la technique traditionnelle de poterie « Raku Yaki »

DIMANCHE 2 OCTOBRE 10H À MIDI ET 13H30 À 15H30, PLACE BÉNONIE-GUÉRIN

Présenté par le Studio Terre à Terre, Artisans potiers, l'activité se veut à la fois démonstration spectaculaire et activité participative. La cuisson Raku de l'émail de pièces de poterie ne laissera personne indifférent. Les participants peuvent simplement assister à ces cuissons, mais s'ils désirent participer, ils pourront se procurer une pièce de poterie cuite au préalable (à partir de 5\$) et l'émailler eux-mêmes. Premier arrivé, premier servi!

Pour tous les détails, visitez le <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/event/journees-culture/>!

Activités au chalet des loisirs!

Bonne nouvelle! À la suite de l'embauche de notre nouveau technicien des loisirs, la municipalité offrira une toute nouvelle programmation régulière d'activités.

À compter du 15 septembre prochain de nouvelles activités auront lieu au chalet des loisirs et au centre communautaire! Nous voulons vous faire profiter de ces deux édifices municipaux au maximum alors voici quelques activités auxquelles vous pourrez participer GRATUITEMENT et la plage horaire de celles-ci.

Lundi de 19h00 à 21h00	Volleyball	Parc Camille-Beaudin
Mardi de 12h00 à 16h00	Scrapbooking, confection de bijoux et de savon	Chalet des loisirs
Mercredi de 11h00 à 18h00	Période Libre	Chalet des loisirs
Jeudi de 18h00 à 19h00	Cardio-boxe	Chalet des loisirs
Vendredi de 11h00 à 18h00	Période Libre	Chalet des loisirs
À déterminer	Soirée poker et carte	Chalet des loisirs
À déterminer	Disco pour ado (12-17 ans)	Chalet des loisirs
À déterminer	Spike Ball	Centre communautaire

Vous pouvez vous rendre directement sur notre page Facebook et Instagram pour consulter la programmation complète de toutes les activités de loisirs offertes par la municipalité et pour toute autre information :

Facebook : [Loisirs Sjlm](#)

Instagram : [@loisirssjlm](#)

Vous pouvez également rejoindre notre technicien des loisirs, Jérémie Raymond, par courriel au loisirs@sjlm.ca!

Les dossiers communautaires

La construction du CPE débute enfin!

La directrice du CPE Les jeunes pousses des Jardins-du-Québec, madame Julie Robichaud, a finalement reçu l'approbation du ministère de la Famille pour la construction du CPE sur le territoire de St-Jacques-le-Mineur!

Le terrain du futur CPE, situé juste à côté de l'Église sur la rue Renaud, devra d'abord être décontaminé, ensuite de quoi les travaux d'excavation pourront débuter dès le mois de septembre 2022.

Mme Robichaud est confiante que le CPE pourra commencer à accueillir ses premiers petits utilisateurs dès le printemps 2023.

La municipalité produira bientôt une affiche pour annoncer les travaux et la date de fin de ceux-ci sur le site qui a été vendu au CPE au mois de mars dernier.



Sondage sur l'avenir du centre communautaire

Depuis quelques mois déjà, le comité des immeubles municipaux se concerte sur l'avenir du centre communautaire. Après quelques rencontres, ils ont établi une liste d'éléments qu'ils considèrent pertinents, et c'est maintenant à vous de nous dire ce que vous voulez y voir!

Nous vous proposons donc un court questionnaire afin de déterminer quelles sont vos priorités. Rendez-vous sur votre portail citoyen pour y répondre : <https://saint-jacques-le-mineur.appvoila.com/>.

IMPORTANT

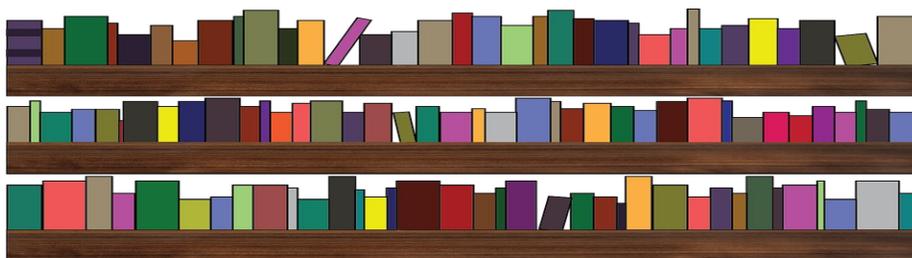
Bibliothèque

La thématique du mois à la bibliothèque : Les biographies

Vous vous intéressez à l'histoire? Vous avez toujours voulu en savoir plus sur votre personnalité publique préférée? La vie torturée des artistes vous intrigue? Empruntez une des biographies sélectionnées par le personnel de la bibliothèque, et joignez-vous à nous le 20 septembre prochain pour partager ce que vous avez appris lors de votre lecture!

De plus, visitez la bibliothèque pour emprunter une des nombreuses nouveautés dans les rayons, ou pour profiter du tout nouveau coin lecture!

Prochaine rencontre du club de lecture : Mardi le 20 septembre 2022 à 19h



Horaire de la bibliothèque :

Lundi : 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 14 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30

Samedi : 10 h 30 à 12 h

Adresse : 89 rue Principale

Friperie La suite des choses...

Horaire de la friperie :

Les bénévoles sont disponibles pour vous accueillir tous les jeudis en après-midi entre 14 h et 17 h ainsi que les vendredis soirs entre 18 h 30 et 21 h.

Adresse : 119 rue Renaud, sous-sol



Les bénévoles de la friperie vous remercient de bien vouloir attacher vos sacs de dons avant de les déposer dans la cloche située devant le centre communautaire. De plus, on vous rappelle que la friperie n'accepte pas les dons de meubles. Merci de votre générosité!

Bénévoles de la Fête Nationale

Pour remercier les bénévoles qui ont œuvré au cœur des différentes célébrations de la Fête Nationale à travers la province, le 15 août 2022, la SNQ Richelieu Saint-Laurent a procédé au tirage de prix dans le cadre du concours régional des bénévoles de la Fête nationale en Montérégie Rive-Sud.

Grâce au programme d'assistance financière du gouvernement du Québec et grâce à des partenaires, une valeur de 1 000\$ en cartes cadeau provenant des commerçants québécois de la région ont été tirés parmi les 280 bénévoles ayant participé aux fêtes de 13 municipalités de la Montérégie!

Parmi les gagnants, Josiane Roy de Saint-Jacques-le-mineur a reçu un certificat d'une valeur de 50 \$ à dépenser au Vignoble le Mas des Patriotes!

Les bénévoles ont été essentiels à la réussite des festivités. Encore une fois, MERCI et BRAVO pour votre implication!



Le service de l'urbanisme

La protection des arbres : Un enjeu qui nous concerne tous!

Dans le contexte mondial des changements climatiques, les avantages de la conservation des arbres sur la qualité de l'environnement et sur nos milieux de vie sont nombreux et bien connus, notamment :

- Les arbres produisent de l'oxygène;
- Ils absorbent des quantités importantes de polluants, dont le dioxyde de carbone (CO₂);
- Ils diminuent le ruissellement lors des pluies abondantes;
- Ils rafraîchissent l'air en produisant de l'ombre et peuvent même de cette façon contribuer à réduire le besoin en climatisation d'une résidence;
- Ils embellissent les paysages.

Malheureusement, pendant longtemps cette richesse collective a été prise pour acquise et a fait l'objet d'abattage excessif, soit au nom de l'intérêt économique, ou tout simplement parce qu'un arbre peut être considéré par certains comme une nuisance.

Conscient des enjeux liés à la protection des arbres, le gouvernement a donné depuis 2004 le pouvoir aux municipalités, via la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), de régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée. Les MRC avaient également obtenu ce pouvoir déjà en 2002.

Puisque la MRC des Jardins-de-Napierville ne dispose pas d'un règlement sur l'abattage d'arbres, le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a profité de la refonte de ses règlements d'urbanisme en 2018 pour intégrer des normes à ce niveau. La volonté des élus municipaux de préserver les arbres du territoire et ce, pour le bien de la collectivité, se traduit donc par des normes visant à encadrer et limiter l'abattage. Voici les grandes lignes de la procédure administrative prévue :

- Une demande de certificat d'autorisation est requise pour procéder à l'abattage de tout arbre ayant un diamètre minimum de 10 centimètres à hauteur de poitrine;
- Le formulaire de demande peut être obtenu au bureau municipal (91, rue Principale), par courriel au amenagement@silm.ca, ou sur le site internet de la Municipalité au : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/urbanisme/permis-et-certificats/>
- La demande doit indiquer les arbres sur le terrain à abattre ainsi que les motifs justifiant la coupe. À noter qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, une autorisation peut être accordée uniquement dans les cas suivants :
 1. L'arbre est mort, malade ou dangereux (coupe sanitaire);
 2. Il y a compétition entre les arbres (coupe de nettoyage);
 3. L'arbre cause des dommages à la propriété;
 4. L'arbre doit être abattu pour effectuer des travaux publics;
 5. L'arbre fait partie de l'aire à déboiser. L'aire à déboiser comprend l'espace nécessaire pour l'implantation des constructions autorisées et une bande de cinq (5) mètres autour d'une construction principale ou une bande de deux (2) mètres autour d'une construction accessoire;
 6. La coupe des arbres du côté sud du bâtiment principal, dans le cas d'un bâtiment solaire passif, sur une profondeur maximale de dix (10) mètres, mesurée à partir du plan de la façade concernée. La coupe des arbres situés dans la rive est prohibée;

7. L'abattage de bois de chauffage à des fins personnelles visant uniquement des arbres morts, malades ou dépérissant, dans un pourcentage inférieur à 10% des tiges présentes, sur un terrain de plus de 5 000 m²;
8. La mise en culture du sol à l'extérieur de la zone agricole (uniquement *pour fins d'agriculture urbaine puisque l'augmentation des superficies cultivables en zone agricole est restreinte en vertu du Règlement provincial sur les exploitations agricoles*). Si celle-ci n'est pas réalisée dans un délai de 3 ans toutefois, la superficie devra être reboisée;
9. L'arbre est une essence prohibée (ex : érables argentés ou à Giguère, peupliers, saules, trembles, ormes de Chine) et il est situé à moins de trente (30) mètres d'un bâtiment principal, d'une limite de terrain de l'emprise d'une rue, d'une infrastructure et conduite souterraine de services publics ou d'une installation sanitaire.

- Lors du traitement de la demande, une inspection du Service d'urbanisme est réalisée afin de valider la conformité de l'intervention;
- Lorsque la demande est conforme, le certificat d'autorisation d'abattage est émis. Aucuns frais ne s'appliquent, à l'exception des autorisations concernant des productions sylvicoles et pour lesquelles des frais de 200 \$ sont imposables;
- Une inspection de suivi du Service d'urbanisme et visant à s'assurer que les travaux de coupe ont été effectués conformément à l'autorisation émise est à prévoir par la suite;
- Des dispositions particulières s'appliquent à l'intérieur du « tunnel d'arbre Du Coteau », aux abords du « Chapelet des lacs », ainsi que dans un milieu humide ou dans la rive d'un cours d'eau. Des exigences de plantation sont également prévues dans les cas de construction de nouveaux bâtiments. Veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme pour ces situations spécifiques.

Afin de dissuader quiconque du non-respect des normes d'abattage en vigueur, la réglementation prévoit une amende minimale de 500 \$ à laquelle s'ajoute (dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus) :

Dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à 1 hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

Dans le cas d'un abattage sur une superficie de 1 hectare et plus, une amende minimale de 5 000 \$ et maximale de 15 000 \$ par hectare complet déboisé à laquelle s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe précédent.

À noter que les montants prévus aux paragraphes précédents sont doublés en cas de récidive.

En somme, votre Conseil municipal considère que ces mesures en place peuvent contribuer à réduire l'abattage inutile et à conserver dans la mesure du possible le couvert arbustif existant, pour vous les citoyens ainsi que les générations qui nous succéderont. Il existe d'ailleurs un proverbe africain qui invite à la réflexion sur nos gestes et leurs impacts pour ceux qui nous suivront :

« *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.* »

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@sjlm.ca .



Les travaux publics

Travaux sur le chemin Ruisseau-des-Noyers

Le conseil a octroyé un contrat pour la réfection du chemin Ruisseau-des-Noyers et de 11 ponceaux sur ce même chemin conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les travaux devraient débuter en septembre et s'échelonner sur environ 6 à 7 semaines. Il faudra prévoir des entraves à la circulation et un détour par le chemin du Ruisseau pendant certaines semaines.

On compte sur votre vigilance et patience avec les travailleurs routiers.

Consultez notre page Facebook pour plus de détails.

Entraves à la circulation sur la rue Principale et la route Édouard-VII

Le 21 septembre prochain, une équipe de production télévisuelle sera présente sur le territoire de Saint-Jacques pour le tournage d'une nouvelle série dramatique sur l'affaire de Chantal Daigle en 1989.

Des entraves à la circulation sont à prévoir aux heures et endroits suivants :

- De 9h à midi à la hauteur du 190 route Édouard VII
- De 11h à 18h à la hauteur du 89 rue Principale
- De 9h à 18h à la hauteur du 57 rue Principale

La production assurera la circulation sécuritaire et en alternance lors des périodes de tournage. Merci de votre compréhension.

Travaux sur le pont de la montée Monette

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) procède actuellement à des travaux de reconstruction complète du pont de la montée Monette à Saint-Philippe, au-dessus du ruisseau Saint-André.

Le pont sera donc fermé du début du mois d'août, jusqu'à la fin du mois de décembre. Le détour est possible via le chemin St-André ou la sortie numéro 29 de l'autoroute 15.

Nous sommes conscients que ces travaux entraînent un volume de camions lourds anormalement élevé sur nos routes, mais nous tenons à rassurer la population sur les bienfaits de ces travaux. La reconstruction permettra de régler le problème qui persistait depuis 2019 avec la limite de tonnage sur le pont, ce qui forçait les camions sortant de la carrière de Saint-Philippe à emprunter la route Édouard VII vers Saint-Jacques-le-Mineur.

L'administration travaille d'ailleurs sur un projet d'entente avec la Ville de Saint-Philippe pour le partage des redevances de nos carrières respectives et l'obtention d'une compensation pour les années de fermeture du pont.



La sécurité publique

Un énorme merci aux citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur pour votre participation à l'événement portes ouvertes de la Caserne 33 qui a eu lieu le 3 septembre dernier. La pandémie tranquillement derrière nous, permet aux pompiers de revenir à leurs activités! Veuillez prendre note que tous les prix gagnés non réclamés durant la journée seront affichés sur notre page Facebook .

De plus nous avons profité de cette journée pour souligner les 35 ans de service de notre lieutenant Robert Primeau, rares sont ceux qui touchent ce sommet ! Bravo Robert, nous sommes très heureux de t'avoir dans notre équipe.

Finalement, nous tenons à remercier les nombreux commanditaires qui ont rendu cet événement possible :

Metro Corriveau de Napierville
Entreprises R. G. Boulé Inc.
Agritex St-Jacques
Parc régional St-Bernard
Mr Puffs de Saint-Jean-sur-Richelieu
Marché JPR Ltée
Les Jeux gonflables Saint-Jacques-le-Mineur

Surplus d'épicerie Saint-Jean-sur-Richelieu
Délice Thaï
Mangeons Maison
La bande à Pacha
Le roi du maïs sucré, G. Deneault et fils
Petits pieds dorlotés
Mélanie Durand, messagère de l'âme

- *Alexandre Ducharme St-Amour*, Directeur intérimaire du SSI de Saint-Jacques-le-Mineur



La communauté agricole

Vous recherchez une terre ou une ferme pour votre projet d'entreprise agricole? Vous êtes propriétaire terrien et avez des parcelles non-exploitées?

Visitez le arterre.ca pour en apprendre davantage sur leur programme de jumelage de propriétaires terriens et d'aspirants agriculteurs!

Propriétaires agricoles et fonciers recherchés

Avez-vous pensé à un **transfert non apparenté**?
Possédez-vous des **parcelles de terre** ou des **bâtiments inexploités**?
Cherchez-vous un **partenaire d'affaires**?

L'ARTERRE
Accompagner - Jumeler

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre de ces questions, le service **L'ARTERRE** est pour vous!

Profitez d'une **approche personnalisée** et d'une entente sur mesure par l'entremise de votre agente de maillage.

Aspirants-agriculteurs recherchés

Vous avez un projet d'établissement en agriculture et souhaitez acquérir une **entreprise agricole**?
Vous recherchez une **terre** ou une **ferme** pour développer votre projet?

Bénéficiez d'une banque de candidatures en ligne gratuite!

Accompagnement individualisé tout au long du processus de jumelage

arterre.ca Visitez le site de L'ARTERRE pour connaître tous les détails ou contactez Maude St-Jean au 450 779-8379 ou par courriel: mstjean@arterre.ca

MRC Maskoutains MRC Haut-Saint-Laurent MRC Haut-Richelieu MRC Jardins de Napierville

Ressources humaines

Recrutement – Directeur des travaux publics

La municipalité recherche un nouveau directeur des travaux publics pour combler un poste de cadre permanent à temps plein.

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des travaux publics collabore à l'élaboration, à la planification, à l'organisation, au contrôle et à la réalisation des travaux publics. Il exécute et supervise la construction et la réparation des infrastructures de la municipalité. Le titulaire du poste supervise et dirige l'équipe d'employés chargée de la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de ces infrastructures et du territoire de la municipalité.

Le conseil cherche une personne sérieuse et désireuse de s'engager à long terme dans la municipalité.

Tous les détails sur le site internet de la municipalité au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/emploi/offre-emploi-dtp/>. Affichage jusqu'au 26 septembre 2022.

Envoyez vos CV à l'adresse dq@sjlm.ca.



Fin de contrat des employés d'été

La municipalité tient à souligner le travail des deux employés qui se joint à notre équipe pour l'été, soit Félix Drescher et Jean-Christophe Richard. Durant leurs 8 semaines avec nous, ils ont permis de faire avancer les projets de la municipalité et d'assurer un entretien constant du territoire. Merci à vous et toute l'équipe vous souhaite une bonne continuité.

Embauche d'un technicien de loisirs

Le 22 août dernier, Jérémie Raymond s'est joint à notre équipe au poste permanent, temps plein, de technicien de loisirs. Ses fonctions seront principalement d'organiser et d'animer les activités de loisirs dans la municipalité pour les jacquemois et jacquemoises de tout âge. M. Raymond sera d'ailleurs affecté principalement au chalet des loisirs et aux terrains sportifs.

Si vous avez des suggestions à nous soumettre, tant sur le plan sportif, culturel ou de loisirs, vous pouvez écrire à l'adresse info@sjlm.ca ou loisirs@sjlm.ca.

Gestion des déchets

RAPPEL : Bac à ordures obligatoire dès le 1^{er} janvier 2023

À compter du 1^{er} janvier 2023, les ordures ménagères devront être déposées dans un **bac à ordures sur roues conforme avec prise européenne, de couleur verte (de préférence)**, noire ou grise et d'un format de 240 ou 360 litres. Les poubelles non conformes et les sacs d'ordures ne seront alors plus collectés.

Soyez prévoyants et n'attendez pas à la dernière minute! Les propriétaires de résidences et les locataires concernés qui ne possèdent pas déjà un bac roulant conforme devront s'en procurer un au plus tard le 31 décembre 2022. Important : Les bacs bleus, les bacs de récupération et les bacs bruns ne peuvent pas être utilisés pour la collecte d'ordures.

Visitez notre site web pour toutes les informations ainsi qu'un diagramme sur les bacs conformes.



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS

PROPRIÉTAIRE : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0

OBJET : Étude d'opportunité pour évaluer les scénarios envisageables pour la réaffectation de l'église

DOSSIER : AO # 1882022

La Municipalité demande des offres de services professionnels en architecture ou en ingénierie pour la réalisation d'une étude d'opportunité afin d'évaluer les scénarios envisageables dans le cadre de la réaffectation de l'église en centre communautaire, celle-ci étant située au 119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Seules sont autorisées à soumissionner les firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres sur le système électronique des appels d'offres (SEAO).

DOCUMENTS :

Les documents de soumission seront disponibles à partir du jeudi 15 septembre 2022 auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet <https://www.seao.ca/>. Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité au 91, Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC J0J 1Z0 avant 11 h, le jeudi 13 octobre 2022.

Pour toute information, le soumissionnaire doit communiquer avec Madame Isabelle Arcoite, directrice générale de la Municipalité, par courriel à l'adresse suivante : dg@sjlm.ca.

Il est convenu que tout renseignement verbal ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres ni être supplétif à ceux-ci.

PROCÉDURE DE DÉPÔT :

L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation qualitative et quantitative prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue, une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative. Les enveloppes contenant le « Formulaire de soumission – Prix soumissionné » des soumissionnaires retenues seront ouvertes par le comité d'analyse. Les enveloppes de prix des soumissionnaires non retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes. Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

Les soumissions doivent inclure le « Formulaire de soumission – Prix soumissionné » dans une enveloppe scellée et identifiée au nom de sa firme incluant l'original et (1) une copie. Cette

enveloppe devra être insérée dans l'enveloppe de retour « Formulaire de soumission – Présentation qualitative » incluant l'original et cinq (5) copies.

DATE DE RÉCEPTION :

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur divulgue publiquement, à l'expiration du délai fixé pour la réception des offres, le nom des soumissionnaires ayant présenté une offre. L'offre sera valide pour une période de soixante (60) jours.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'engage aucunement à accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires(s).

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 12e jour du mois de septembre 2022.

☞ ☞ ☞ ☞

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, résidente de Longueuil, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la Municipalité ainsi que dans un journal imprimé localement et distribué à toute la population entre 8h00 et 22h00, le 12 septembre 2022 à Saint-Jacques-le-Mineur.



Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière



Demandes de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 27 septembre à 19h, le conseil municipal statuera sur les deux demandes de dérogation mineure suivantes :

1-Demande concernant le 397-221, chemin du Ruisseau et visant à régulariser la superficie d'un cabanon d'une superficie de 14,9 mètres carrés, alors que l'article 10.6.4, alinéa 1, paragraphe 7 du règlement de zonage numéro 1200-2018 stipule que dans un parc de maisons mobiles, la superficie maximale d'un cabanon est de 11,2 mètres carrés.

2-Demande concernant le lot 6 290 317 du cadastre du Québec, situé sur le rang du Coteau, et visant à permettre dans le cadre d'un projet intégré la construction de deux bâtiments principaux commerciaux ayant trois façades donnant sur une rue et comportant des pourcentages d'ouverture (porte et fenêtre) respectifs de 6%, de 0% et de 0%, alors que l'article 3.5.2, alinéa 1, paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 1200-2018 stipule que le mur de la façade avant et de toute façade adjacente à une rue d'un bâtiment principal d'usage commercial doit comporter au moins 10 % de sa superficie en ouverture, et que ce pourcentage doit être augmenté à 20 % dans le cas de bureaux administratifs complémentaires à l'usage principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de cette séance.

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 450-347-5446 au poste 203 ou, par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce lundi 12 septembre 2022.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière

À L'APPROCHE DE L'HALLOWEEN ET DE NOËL

Nous avons besoin de vous!

Avec l'Halloween et Noël qui approchent, le comité des loisirs a plein de beaux projets pour la municipalité, mais nous avons besoin de vous pour les réaliser!

Si vous êtes intéressés à vous impliquer dans l'organisation ou l'animation des événements - plus particulièrement la Maison Hantée et/ou le Dépouillement d'arbre de Noël - qui auront lieu d'ici la fin de l'année, envoyez-nous un courriel au info@sjlm.ca avec vos coordonnées, ou contactez Noémie au 450-347-5446 poste 403!

